



## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

<b>Grade</b>	Psychologue
<b>Emploi</b>	Répondant
<b>Métier</b>	Psychologue
<b>% temps</b>	50%

## 2. AFFECTATION

<b>Pôle</b>	URGENCES PSYCHIATRIQUES
<b>Structure interne (CR - Code et Libellé)</b>	CR 0194 – Unités de Crise
<b>Unité fonctionnelle (Code et Libellé)</b>	VIGILANS – UF 2207

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique du médecin chef de pôle, par délégation du Directeur d'établissement. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du cadre de santé et du cadre supérieur de santé.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Amplitude hebdomadaire : 19h20
- Horaires : 9h – 17h
- Cycle hebdomadaire avec repos fixes

## 5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

### 5.1. Caractéristiques du pôle Urgences Psychiatriques

Le pôle des Urgences psychiatriques (Pôle UP) intègre au sein de l'établissement toutes les activités en lien avec le parcours des patients en situation de crise. Il propose des dispositifs spécifiques au niveau de la régulation et de l'accès aux soins (SAS Live 69, Ellip's), de l'accueil territorial des urgences (UPRM, équipe IDE psychiatrique au sein du CHU), de la post-urgence de crise que ce soit en hospitalisation de courte durée (Unité de post-urgence et Unité de crise et d'orientation) ou en ambulatoire mais également dans le cadre de la suicidologie (3114, dispositif Vigilans, Espoir, Centre de prévention du suicide). Ce pôle Universitaire participe activement aux activités de formation et de recherche de manière transdisciplinaire, soucieux de proposer des soins conformes aux données actuelles de la science et de participer à l'évolution de celles-ci. Dans cette dynamique, la participation de tous les acteurs du pôle motivés par la formation ou la recherche sera encouragée.



- **UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Service Accueil :**

Unité d'accueil, de consultation et d'orientation des établissements de Saint Jean de Dieu, Saint Cyr aux Monts d'Or et du Centre Hospitalier « Le Vinatier ».

L'UPRM a vocation d'accueillir les urgences psychiatriques avérées de l'ensemble du territoire de la métropole 24h/24 et 7 jours/7. Elle est positionnée au Centre Hospitalier « Le Vinatier » Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole au bénéfice des trois établissements sectorisés qui couvrent le territoire.

L'UPRM accueille les patients adultes ainsi que les adolescents de plus de 16 ans déjà connus de la psychiatrie qui nécessitent des soins psychiatriques urgents non associés à des problèmes somatiques.

Exceptionnellement selon une liste dérogatoire établie et validée avec le président de CME et le médecin responsable de l'HFME certains patients entre 13 et 16 ans peuvent être reçus.

L'UPRM accueille également en seconde intention des patients à tableau mixte stabilisés sur le plan somatique dans les SAU n'ayant pas de psychiatre et qui nécessitent une évaluation psychiatrique d'urgence.

L'objectif de la consultation est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient.

Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

- **Unité Post Urgences : Service post-urgences de Crise**

Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée.

Les hospitalisations dans l'unité de Post-Urgence ont pour objectifs l'évaluation, l'observation et l'orientation dans un parcours de soins adapté et personnalisé.

Le travail d'équipe est basé sur la pluridisciplinarité et la cohésion. Deux référents (soignant et médical) s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés de l'accompagnement du patient. Toutefois, la prise en charge du patient est de la responsabilité de tous, selon son champ de compétences.

Les patients admis sont :

- Majeurs, sans limite d'âge maximum.
- En hospitalisation libre ou sous contrainte.
- Domiciliés sur le secteur du CHV. Des patients hors-secteur ou sans domicile fixe peuvent être accueillis dans le respect de l'alternance contractualisée avec les centres hospitaliers Saint Jean de Dieu et Saint Cyr au Monts d'Or.

La durée du séjour peut aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient. Les admissions peuvent intervenir 24h/24, tous les jours de l'année dans les limites des places disponibles.

- **L'Unité de crise et d'orientation**

Service de post urgences de crise est une unité de soins psychiatriques dédiée à l'accueil de patients adultes sans limite d'âge, en hospitalisation libre.

L'objectif de cette unité est de fournir un environnement sécurisé et encadré pour gérer des situations de crise aiguë, tout en offrant un suivi personnalisé adapté à chaque patient. Elle prend en charge des patients en crise sans condition de domiciliation et ne présentant pas de pathologies somatiques graves.

Elle accueille principalement des patients ayant des conduites suicidaires des crises psycho-traumatiques ou des troubles de la personnalité, souvent accompagnés de comorbidités dépressives, anxieuses ou addictives. L'UCO est également spécialisée dans la prise en charge des jeunes adultes (18-25 ans) souffrant de troubles psychotiques débutants, sous réserve de l'absence de troubles graves du comportement.

Accessible 24h/24, 7 jours sur 7, l'admission se fait sur accord médical, avec l'intervention du médecin de la structure en journée et en semaine, ou du médecin de garde durant la nuit et les week-ends.



• **LIVE : Service d'accès aux soins (SAS)**

La « plateforme LIVE/SAS PSY du SAMU 69 » est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux.

Une équipe de répondants pluri professionnels sont opérationnels de 8h à 20h, 7j/7 via un numéro gratuit. Ce dispositif est rattaché au SAS SAMU 69.

Les missions de la plateforme pour le territoire du Rhône sont :

- Evaluer la demande via un recueil d'informations ciblées
- Elaborer un plan d'accompagnement personnalisé.
- Orienter les appelants
- Transmettre des données contextuelles, cliniques, ou autres, relevées au cours de la phase d'écoute aux structures d'aval.
- Réduction de délais d'accès aux soins/ fluidifier le parcours de soin/éviter le passage aux Urgences.
- Désamorcer les situations de crise et si nécessaire envoyer des moyens de recours.
- Informer, sensibiliser et déstigmatiser la psychiatrie

• **E.L.I.P.'S : Service d'accès aux soins (SAS).**

ELIP'S devient la brique mobile du SAS PSY, toujours dans l'objectif d'améliorer le parcours de soins et va décliner plusieurs axes d'intervention.

Le SAS PSY Mobile est une équipe mobile d'évaluation et d'orientation de semi urgence (24h00 à 72h00), intégrée au SAS Psy à destination des usagers, des familles ou aidants et des professionnels du territoire rhodanien.

Ce dispositif a pour mission d'évaluer in situ et d'orienter la situation de semi urgence psychiatrique au sein de l'offre de soins du territoire, pour des personnes encore non connues ou en rupture de soin depuis plus d'un an, afin d'éviter le passage aux urgences et de proposer une prise en charge alternative à l'hospitalisation. Il remplit également un rôle de prévention en limitant l'acutisation des situations cliniques.

Une autre de ses missions est d'apporter soutien et informations aux familles et aidants dans leurs décisions, dans une dynamique de déstigmatisation de la maladie mentale sous la forme de CFSP (consultation famille sans la personne)

Le SAS PSY Mobile a différents objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale.
- Rendre plus lisible l'offre de soins réorganisés du territoire
- Conseiller, orienter vers un dispositif adapté en santé mentale.
- Fluidifier le parcours patient en évitant autant que faire se peut le passage par les urgences.
- Limiter les points de rupture en permettant une meilleure collaboration entre les acteurs du soin.
- Désengorger les unités de soins et éviter le recours à l'hospitalisation.
- Favoriser le retour aux soins.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs de terrain et dispositifs sectoriels du territoire dont l'UNAFAM, SOS Médecins, Pôle UP, SAU territoriaux...
- Soutenir les aidants

• **Equipe détachée au Pavillon N : Service d'accueil.**

Dans le cadre d'une convention de partenariat HCL-Vinatier participant à l'organisation des urgences psychiatriques sur le territoire lyonnais, certains infirmiers du Centre Hospitalier Le Vinatier sont mis à disposition des HCL et affectés au SAU du Pavillon N à l'Hôpital Edouard Herriot. Une équipe de huit professionnels infirmiers du CH « Le Vinatier » est mis à disposition pour l'accueil et les consultations des usagers au pavillon des urgences sur l'hôpital Edouard Herriot. Ils ont notamment un rôle de coordination dans le parcours des patients adultes nécessitant une prise en charge psychiatrique.

L'objectif de leur intervention est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient. Plusieurs orientations sont possibles :



- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

## 5.2. Caractéristiques du Centre de Prévention du Suicide (CPS)

Le CPS est un service hospitalo-universitaire situé au sein du Pôle des Urgences Psychiatriques du Centre Hospitalier le Vinatier, qui assure des missions de prévention du suicide et de postvention individuelle et collective. Il comprend 3 unités fonctionnelles :

- **Vigilan's**

Dispositif national de veille active des patients suicidants dont les objectifs généraux sont :

- Proposer des réseaux d'alerte et des réponses innovantes aux situations de crises suicidaires détectées.
- Contribuer à la baisse de la morbidité suicidaire et éventuellement de la mortalité.
- Contribuer à la mise en place de stratégies innovantes et répliquables dans la prise en charge des conduites suicidaires.

Les patients entrent dans le dispositif suite à l'orientation d'établissements ou de services partenaires dans le cadre d'une prise en charge de tentative de suicide. Nos partenaires se situent sur une large zone : du nord au sud entre Bourg en Bresse et Montélimar, d'ouest en est entre St Etienne et l'axe Chambéry-Grenoble.

L'entrée des patients dans le dispositif Vigilans est réalisée par l'intermédiaire d'une fiche complétée par les professionnels de santé et transmise via une messagerie sécurisée pour assurer la sécurité des données patient. Le patient est alors suivi à distance via des appels téléphoniques et/ou envoi de cartes postales au cours des 6 mois qui suivent le passage à l'acte suicidaire.

Le dispositif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés). L'équipe se compose de « VigilansSeurs » infirmiers et/ou psychologues. Elle est accompagnée de médecins et d'un chargé de réseau.

- **3114 : Service de Centre de Prévention Suicide.**

Il s'agit d'une plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires. Le Numéro National de Prévention du Suicide ou 2NPS est un dispositif répondant à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide.

Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.

Sa principale mission est de proposer à toute la population un numéro unique, gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7. Ce réseau s'est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer. L'équipe du centre de réponse de Lyon est composée de répondants infirmiers et psychologues. Elle est présente 7/7 de 9h à 21h. Au quotidien, les répondants travaillent dans l'enceinte du centre 15 du SAMU 69 sur le site de l'Hôpital Edouard Herriot.

- **ESPOIRS**

Equipe de prévention du Suicide, Postvention, Innovation & Recherche en Suicidologie

ESPOIRS est une unité dédiée à la postvention individuelle et collective, la prévention du suicide à l'hôpital, l'innovation et la recherche en suicidologie.

Elle propose donc des consultations de postvention pluridisciplinaires pour les personnes endeuillées par suicide ainsi que des temps de postvention collective auprès d'équipes de soin.

ESPOIRS participe au développement de programmes

- De prévention du suicide en établissement hospitalier
- De formation auprès des professionnels
- De recherche médicale et de recherche en soins en suicidologie



## 6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le répondant réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle. Les soins sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre. Dans une moindre mesure, le/la psychologue peut également participer à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche.

Une bonne connaissance des réseaux de coopération, des structures et des dispositifs lui permet d'être une personne ressource pour les liens avec les partenaires extérieurs, le réseau médico-social, le secteur social, les personnes concernées ou tout tiers ayant intérêt et pour les professionnels.

## 7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Appels téléphoniques de personnes suicidantes à distance de leur sortie des urgences
- Mise en place du plan de protection personnalisé
- Recueil et analyse des demandes téléphoniques, saisie informatique
- Évaluation clinique (critères d'urgence suicidaire, contexte de crise, éléments de vulnérabilité, accès aux soins) afin de fournir des réponses graduées et proportionnées compte tenu de l'évaluation
- Interventions pour faciliter l'accès et l'adhésion aux soins
- Accompagnement bref de soutien et de mobilisation des ressources locales et personnelles du sujet
- Participation hebdomadaire aux réunions cliniques de l'équipe pluridisciplinaire sous la supervision du coordinateur médical

## 8. ACTIVITES SPECIFIQUES

### 8.1. Activités de réseau

- Collaborer avec les ressources de santé disponibles sur le territoire
- Collaborer avec les ressources de proximité : spécialisées, associatives, sociales, juridiques, ...
- Collaborer avec les autres partenaires de la Stratégie Multimodale de Prévention du Suicide
- Assurer des missions d'articulation avec les différents acteurs identifiés : secrétariat, assistante sociale, médecin coordonnateur...
- Contribuer au développement du travail en réseau et en partenariat

### 8.2. Activités d'information, de prévention et de formation

- A l'ensemble de la population générale : patients, tiers aidant et professionnels
- Activité de formations auprès des professionnels de l'institution dans le cadre du Plan de développement de compétences animé par l'établissement.

## 9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Aptitude à repérer les situations d'urgence et/ou de crise et y faire face par des actions appropriées.
- Aptitude au recueil, à l'analyse et à la synthèse des informations permettant la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Réactivité dans la gestion des situations, priorisation des activités
- Aptitude pour l'intervention de crise et la prévention du suicide
- Compétence dans la prise en charge du deuil et/ou du psychotraumatisme
- Capacité d'autonomie importante parallèlement au travail en équipe
- Rigueur dans la synthèse orale et écrite des informations

**PROFIL DE POSTE – PSYCHOLOGUE –  
 UP – VIGILANS**

- Autonomie et prise d’initiatives dans le cadre de son champ de compétences
- Capacité à représenter la structure et la fonction auprès des différents partenaires
- Intérêt pour développer des actions de soins psychiatriques novatrices
- Savoir rendre compte
- Maîtrise de soi
- Capacité d’interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger

**9.1. Formation souhaitée**

- Pour les infirmiers : Diplôme d’Etat Infirmier
- Pour les psychologues : Diplôme d’exercice de psychologue clinicien (approche intégrative)

**9.2. Expérience professionnelle**

- Expérience de la conduite d’entretien téléphonique
- Expérience de prise en charge de la crise suicidaire
- Expérience de travail dans le champ de la prévention du suicide et de la postvention
- Expérience du travail dans le champ de la santé mentale
- Notion d’urgences psychiatriques
- Expérience et/ou formation dans la prise en charge du psychotraumatisme et / ou du deuil

**9.3. Connaissances spécifiques attendues**

- Formation institutionnelle « Prévention du suicide »
- Connaissances générales du domaine psychiatrique
- Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie
- Connaissance de l’organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale
- Connaissance des cliniques de l’enfant, adolescent, adulte et sujet âgé et une expérience clinique dans au moins un de ces champs de la psychiatrie
- Pratique dans le champ du psychotraumatisme et/ou du deuil

CARTE D’IDENTITE DU DOCUMENT		
<b>Pôle Emetteur</b>		
Urgences psychiatriques		
<b>Modifications apportées par la nouvelle version</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage à 50%</li> <li>- Modification de la charte graphique</li> </ul>		
Rédaction	Vérification	Validation
Dr Edouard LEAUNE, Médecin responsable du CPS	Benjamin GARNIER FF. Cadre supérieur de santé Assistant chef de pôle UP  Frédéric BOISSIÉ FF Cadre supérieur de santé, Direction des soins	Pierre-Hubert. DUCHARME Coordonnateur Général des Soins